

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

026/309

### POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE BLAISE PASCAL À COURNON-D'AUVERGNE DANS LE CADRE D'UN DÉMÉNAGEMENT.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande d'une administrée, concernant un déménagement à effectuer au 6 rue Blaise Pascal à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation rue Blaise Pascal.

### ARRÊTÉ

#### Article 1<sup>er</sup>

Une partie de la chaussée sera neutralisée à hauteur de ladite adresse: 6 rue Blaise Pascal à Cournon-d'Auvergne, le samedi 04 juillet 2026 de 08h00 à 18h00, le temps strictement nécessaire à la durée du déménagement.

#### Article 2<sup>ème</sup>

Le stationnement se trouvant en face et à hauteur du n°6 rue Blaise Pascal à Cournon-d'Auvergne sera neutralisé le samedi 04 juillet 2026 de 08h00 à 18h00, le temps strictement nécessaire à la durée du déménagement.

#### Article 3<sup>ème</sup>

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

#### **Article 4<sup>ème</sup>**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 5<sup>ème</sup>**

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'administrée sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

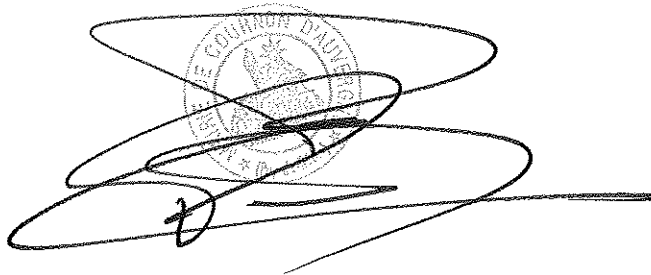
Fait à Cournon-d'Auvergne, le 28 juin 2026.

**Certifié exécutoire**

**Yanik PRIÈRE**  
**Maire de Cournon-d'Auvergne**  
**4<sup>ème</sup> Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole**

**Publié le**

**30 JUIN 2026**

The image shows a large, stylized handwritten signature in black ink. The signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COURNON D'AUVERGNE' around the perimeter. The signature is fluid and extends across the seal and to the right.